

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

| | | |
|---------------------|--------|--------|
| La Haye, Provinces, | 26 fl. | 30 fl. |
| pour un an | 12 » | 16 » |
| » six mois | 7 » | 8 » |
| » trois mois | | |

Les 5 premiers lignes de 1.50 timbre
Comptie, et 10 cts par ligne en sus.

BUREAU DE LA REDACTION
à La Haye, Loozevlei
derrière le Prinsenhof
BUREAU POUR L'ABONNEMENT
ANNONCES
Chez M. van Weel, à La Haye.
Sput, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction francs de ports.

LA HAYE, 31 Décembre.

L'année 1845 laisse en se perdant dans l'abîme du passé un triste héritage à l'année qui commence. Heureux les gouvernements dont la prévoyante sagesse a su prévenir les fléaux qu'elle semble avoir légués à l'année qui la suit!

L'année 1845 sera longtemps gravée dans la mémoire des peuples du nord de l'Europe comme une de ces époques néfastes où Dieu se plaît à châtier les nations en leur envoyant un de ces fléaux qu'il réserve pour les jours de sa colère. Dans plusieurs contrées la disette est arrivée au point de donner des craintes à l'avenir. Les récoltes de l'été précédent à révéler les conséquences du mal 1845 a pris place à côté de 1816 dans l'histoire des années funestes pour l'humanité.

En ouvrant une nouvelle page du siècle, il ne sera pas inutile de jeter un coup d'œil rapide sur les événements de celle qui vient de se fermer, de nous rendre compte de tout ce qui s'est passé autour de nous dans cette période de 12 mois.

Grâce aux idées de modération et de sagesse qui règnent dans les conseils des grandes puissances, l'Europe a pu ajouter une année de plus aux années de paix et de calme qui ont succédé à un quart de siècle de guerres et de tourmentes politiques. Cette paix durera-t-elle de longues années encore, et permettra-t-elle à tous les fruits écloés sous sa bienfaisante et féconde influence d'arriver à leur maturité? C'est là un problème dont la solution appartient à l'avenir seul. Nous dont la vue est bornée aux choses du présent, nous ne pouvons qu'étudier les symptômes qui se produisent avec plus ou moins d'éclat, et en tirer des conclusions dont souvent le lendemain vient démontrer la justesse.

En ce qui concerne l'Europe et au monde, l'année 1845 a été pour un ministre habile pour vaincre les difficultés d'un honnête homme. Le parti réformiste dans son propre parti, aux reproches du parti conservateur, à l'aide d'une politique à la fois conciliante et ferme, hardie sans être aventureuse, sir Robert Peel a réalisé des réformes, ou, si l'on veut, des commencements de réformes tels que le parti réformiste lui-même eût à peine osé les tenter dans toute la force du pouvoir. En maintenant le système financier de l'Angleterre sur un terrain élevé, il a pu réaliser un projet que l'esprit national exigeait, l'augmentation de la marine nationale. Sans froisser les intérêts d'aucune classe, il a pu faire un pas de plus, et un grand pas, vers la liberté commerciale, but encore éloigné, mais vers lequel tendent bon gré mal gré sous les gouvernements. O'Connell essaie en vain de raviver l'agitation du rappel. Le rappel deviendra inutile, lorsque l'Irlande sera placée sur un pied d'égalité avec l'Angleterre; les mesures du cabinet anglais ont cet objet en vue, il l'accomplira à la longue si on lui laisse continuer sa tâche.

Dans cette année l'agriculture, la loi des céréales, exploitant à son profit une calamité publique, a étendu son influence au-delà des limites que l'indifférence du public lui avait tracées: elle a provoqué une agitation qui menace de devenir violente. La sagesse et la prudence du premier ministre doivent en triompher encore. Ses collègues eux-mêmes ne partagent

point ses vues, mais une crise ministérielle, qui n'est pas sans danger pour le pays, les rallie à lui et ils se décident à appuyer les mesures qu'il doit présenter au parlement, pour calmer les craintes du peuple et du même coup frapper l'agitation et l'anéantir.

La politique étrangère de l'Angleterre est aussi modérée que sa politique à l'intérieur est sage et prévoyante. Eviter tout conflit, tout en faisant respecter l'honneur et la dignité du pays, tel est le principe sur lequel elle repose, depuis que lord Aberdeen a pris la direction du Foreign-Office. Cette politique a eu ce grand résultat qu'il faut bien se garder d'oublier, c'est qu'elle est parvenue en quelque sorte à comprimer l'esprit d'ambition jalouse qui semble être l'essence même du caractère britannique. Ainsi les Français continuent d'occuper Tahiti et les Marquises, sans que l'Angleterre songe encore à y mettre obstacle; il en est de même de l'occupation de l'Algérie, contre laquelle le gouvernement anglais avait longtemps protesté. Enfin le Texas s'annexe aux Etats-Unis sans que l'Angleterre songe à l'empêcher autrement que par une faible intervention diplomatique.

Le voyage de la reine d'Angleterre en Allemagne restera non point comme un des événements les plus remarquables de cette année, mais comme la manifestation la plus éclatante de ces tendances pacifiques qui règnent sur les bords du Rhin, comme sur les bords de la Seine et de la Tamise.

Un mot encore sur l'Angleterre, et nous aurons analysé la situation de ce pays en 1845. Deux principes sont en présence, le principe aristocratique et le principe démocratique; cela est vrai, la lutte est engagée entre eux, cela est vrai encore, mais c'est une lutte en quelque sorte calme et raisonnée. Le principe aristocratique sait qu'il doit succomber un jour, mais ce jour est encore éloigné, et pour l'éloigner davantage, il cède le terrain par degrés. Il fait des concessions pour éviter que quelque grande commotion populaire vienne lui ravir tout d'un coup l'influence et l'autorité qui lui reste.

Quant à la querelle religieuse qui tendait à replacer l'autorité ecclésiastique sur le pied où elle était au XVI^e et au XVII^e siècle, et à effacer ainsi le grand fait de 1688, le bon sens public en a fait justice, et dans le courant de cette année le haut clergé a dû sinon abandonner ses prétentions, au moins les ajourner indéfiniment.

Si nous portons nos regards vers la France, nous y trouvons un ministère luttant avec courage contre une opposition qui grandit tous les jours, n'obtenant des votes de confiance qu'à de faibles majorités, et constamment attaqué par la presque totalité de la presse et ne se soutenant que par le espoir que, parce que les diverses nuances de l'opposition ne présentent pas assez d'homogénéité pour former un cabinet qui pût efficacement le remplacer. La question religieuse, agitée de nouveau par l'imprudence d'une partie du haut clergé que le gouvernement veut ménager, revêt tout entière malgré de longues négociations qui n'ont abouti qu'à un résultat négatif. La question de la réforme électorale est sérieusement agitée par l'extrême gauche; de tristes et sanglants échecs en Algérie; l'attitude presque hostile de l'homme qui dirige les destinées de cette conquête mal assise;

une sorte de défiance, contre une administration qu'on regarde à tort comme trop soumise aux exigences de l'entente cordiale, tel est le caractère de la marche des idées et des événements en France, telles sont les difficultés dont le gouvernement n'a pu venir à bout dans l'année qui vient de s'écouler, et qui se dressent encore comme une réalité menaçante devant le cabinet dès les premiers jours de l'année qui commence. Le ministère Guizot retrouvera-t-il dans cette session la majorité douteuse de la session dernière, tel est le problème dont la solution ne se fera pas longtemps attendre.

La Belgique nous offre le spectacle de tiraillements continuels. Malgré ses tentatives de conciliation, l'irritation est toujours la même dans les partis. Le parti libéral, impatient de son éloignement des affaires, redouble d'énergie et de violence pour renverser ceux qui les dirigent. Les succès partiels qu'il a obtenus aux élections de juin et d'octobre, lui ont donné avec l'espoir d'un prochain triomphe une vigueur nouvelle pour combattre ses adversaires, et ceux-ci, effrayés de l'agitation que leur résistance pourrait produire, sont obligés de restreindre leurs prétentions et de prendre le masque de la modération pour cacher les vues de domination qu'on les accuse de nourrir. A un ministère odieux à l'opposition, suspect à la majorité même, succède une administration qui pour vivre s'abrite derrière le chef. Des généralités douteuses tiennent lieu de principes aux deux partis. Chacun recule devant la nécessité de dessiner nettement sa position. L'union, ce grand mot qui a fait une révolution, n'a plus d'application aujourd'hui; si quelque orateur ose le prononcer, s'il se trouve sous la plume de quelque écrivain, l'un et l'autre reçoivent de toutes parts et chaque jour de solennels démentis.

La misère qui règne dans une partie considérable du pays, de vains efforts tentés pour l'alléger, des récriminations violentes contre l'impuissance du gouvernement en présence d'une calamité publique, des rivalités profondes, de ville à ville, d'industrie à industrie, une crise financière dont on peut déjà prévoir les tristes suites, tel est l'affligeant spectacle que nous a donné la dernière partie de l'année qui vient de finir.

(Pour être continué.)

Le *Moniteur belge* publie dans son numéro d'hier l'arrêté royal qui autorise l'admission de 4,083,000 kil. de café et de 105,000 kil. de tabac au droit des importations directes des pays de production sous pavillon belge, pendant les 7 premiers mois de 1846. Voici le texte de cet arrêté:

Vu le § 1^{er} et le n^o 3 de l'article 3 de la loi du 21 juillet 1844 (*Bulletin officiel*, n^o 149), ainsi conçus:

« Pendant la première année que suivra la promulgation de la présente loi, et si le gouvernement le juge utile, pendant la deuxième année, en tout ou en partie:

« 3^o Indépendamment des importations qui se font en réalité directement du lieu de production, il sera admis, à concurrence d'une quantité annuelle de sept millions de kil. par navires de Belgique ou des Pays-Bas, par les bureaux à désigner par le gouvernement belge, des cafés originaires des colonies hollandaises des Indes orientales, au droit applicable aux provenances directes sous pavillon belge du lieu de production, avec addition de 11 p. c.

» On pourra en outre importer, tant par le canal de Bois-le-Duc à Maastricht que par la Meuse, 180,000 kil. de tabacs autres que ceux d'Europe, au droit de provenances directes sous pavillon belge.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE. 1 JANVIER 1846.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO.

L'attelage gris-pommelé. (Suite)

XIX.

Le comte lui frappa doucement sur l'épaule, c'était sa manière de rappeler à l'ordre le Nubien à la fumer sa chibouk sur la borne qui for-
sais le passage de la rue, tandis que Monte-Christo rentrait
Cependant, à cet instant, c'est-à-dire à l'heure où le comte atten-
dait la voiture, on vit paraître en lui les signes presque impercepti-
bles d'une légère impatience. Il se promenait dans une chambre donnant
sur la rue, prêtant l'oreille par intervalles; et de temps en temps se rappro-
chant de la fenêtre par laquelle il apercevait Ali poussant des bouffées de
fumée avec une régularité indiquant que le Nubien était tout entier à cette
importante occupation.

Tout à coup on entendit un roulement lointain, mais qui se rapprochait
avec la rapidité de la foudre, puis une calèche apparut, dont le cocher es-
saya inutilement de retenir les chevaux qui s'avançaient furieux, hérissés,
bondissant avec des dans insensés.
Dans la calèche, une jeune femme et un enfant de sept à huit ans, se tenant
embrassés, avaient perdu par l'excès de la terreur jusqu'à la force de
pousser un cri. Ils furent saisis d'une pierre sous la roue ou d'un arbre adroché
pour briser tout-à-coup la voiture qui craquait. La voiture tenait le milieu
du pavé, et on entendait dans la rue les cris de terreur de ceux qui la
voyaient venir.

Soudain Ali pose sa chibouk sur le devant du cheval de gauche, se laisse
entraîner trois ou quatre pas par la violence de l'impulsion, mais au bout
de ces trois ou quatre pas le cheval enchainé s'abat, tombe sur la flèche
et paralyse les efforts que fait le cheval resté debout pour con-
tinuer sa course; le cocher saisit cet instant de répit pour sauter en bas de
son siège; mais déjà Ali a saisi le naseau du second cheval avec ses doigts
et l'animal, hennissant de douleur, s'est allongé convulsivement

près de son compagnon.

Il a fallu à tout cela le temps qu'il faut à la balle pour frapper le but.
Cependant il a suffi pour que de la maison en face de laquelle l'accident
est arrivé un homme se soit élancé suivi de plusieurs serviteurs: au mo-
ment où le cocher ouvre la portière, il enlève de la calèche la dame, qui
d'une main se cramponne au coussin, tandis que de l'autre elle serre con-
tre sa poitrine son fils évanoui, Monte-Christo les emporte tous les deux
dans le salon, et les déposant sur un canapé:

— Ne craignez plus rien, madame, lui dit-il, vous êtes sauvée.
La femme revint à elle, et pour réponse elle lui présenta son fils
avec un regard plus éloquent que toutes les prières.

En effet, l'enfant était toujours évanoui.
— Oh! madame, je comprends, dit le comte en examinant l'enfant; mais
soyez tranquille, il ne lui est arrivé aucun mal, et c'est la peur seule qui
l'a mis dans cet état.

— Oh! monsieur, s'écria la mère, ne dites-vous pas cela pour me rassu-
rer? Voyez comme il est pâle! Mon fils! mon enfant! mon Edouard! répondez-
m'en, à tamer! Ah! monsieur! envoyez chercher un médecin; ma fortune a
qui me rend mon fils!

Monte-Christo fit de la main un geste pour calmer la mère éplorée, en
ouvrant un coffret; il en tira un flacon de verre de Bohême incrusté d'or
contenant une liqueur rouge comme du sang, et dont il laissa tomber une
seule goutte sur les lèvres de l'enfant.

L'enfant, quoique toujours pâle, rouvrit aussitôt les yeux.
A cette vue, la joie de la mère fut presque un délire.
— Oh! suis-je? s'écria-t-elle, et à qui dois-je tant de bonheur après une si
cruelle épreuve?

— Vous êtes, madame, répondit Monte-Christo, chez l'homme le plus
heureux d'avoir pu vous épargner un chagrin.
— Oh! maudite curiosité, dit la dame; tout Paris parlait de ces magni-
fiques chevaux de madame Danglars, et j'ai eu la folie de vouloir les essayer.

— Comment! s'écria le comte avec une surprise admirablement jouée,
ces chevaux sont-ils de la baronne?
— Oui, monsieur, la connaissez-vous?
— Madame Danglars? j'ai cet honneur, et ma joie est double de vous
voir sauvée du péril que ces chevaux vous ont fait courir; car ce péril, c'est à
moi que vous en avez pu l'attribuer; j'avais acheté hier ces chevaux au haron,
mais la baronne a paru tellement les regretter, que je les lui ai renvoyés
hier en la priant de les accepter de ma main.

— Mais alors vous êtes donc le comte de Monte-Christo dont Hermann m'a
tant parlé hier?

— Oui, madame, fit le comte.
— Moi, monsieur, je suis madame Héloïse de Villefort.

Le comte salua en homme devant lequel on prononce un nom parfaite-
ment inconnu.

— Oh! que M. de Villefort sera reconnaissant! réprit Héloïse, car enfin il
vous devra notre vie à tous deux, vous lui avez rendu sa femme et son fils;
assurez-moi, comte, votre généreux serviteur, ce cher enfant et moi nous
étions tués!

— Hélas! madame, je frémis encore du péril que vous avez couru.
— Oh! j'espère que vous me permettrez de récompenser dignement le
dévouement de cet homme.

— Madame, répondit Monte-Christo, ne me gâtez pas Ali, je vous en
prie, ni par des louanges ni par des récompenses: ce sont des habitudes
que je ne veux pas qu'il prenne. Ali est mon esclave; en vous sauvant la
vie il me sert, et c'est son devoir de me servir.

— Mais il a risqué sa vie! dit madame de Villefort à qui ce ton de maître
imposait singulièrement.

— J'ai sauvé cette vie, madame, répondit Monte-Christo; par consé-
quent elle m'appartient.

Madame de Villefort se tut: peut-être réfléchissait-elle à cet homme qui,
du premier abord, faisait une si profonde impression sur les esprits.

Pendant cet instant de silence, le comte put alors considérer à son aise
l'enfant que sa mère couvrait de baisers. Il était petit, grêle, blanc de peau
comme les enfants roux, et cependant une forêt de cheveux noirs, rebelles
à toute frisure, couvrait son front bombé, et tombant sur ses épaules en
encadrant son visage, redoublait la vivacité de ses yeux pleins de malice
sournoise et de jeunesse méchanceté; sa bouche, à peine redevenue ver-
meille, était fine de lèvres et large d'ouverture; les traits de cet enfant de
huit ans annonçaient déjà douze ans au moins; son premier mouvement fut
de se débarrasser par une brusque secousse des bras de sa mère et d'aller
ouvrir le coffret d'où le comte avait tiré le flacon d'élixir; puis aussitôt,
sans en demander la permission à personne et en enfant habitué à faire tous
ses caprices, il se mit à déboucher les fioles.

— Ne touchez pas à cela, mon ami, dit vivement le comte, quelques-
unes de ces liqueurs sont dangereuses, non-seulement à boire, mais même
à respirer.

Madame de Villefort pâlit et arrêta le bras de son fils qu'elle ramena

Les dispositions qui précèdent cesseront leur effet dans les pays où elles sont établies, si, dans ces pays, il y a des changements de tarif ou d'autres dispositions préjudiciables à l'industrie belge.

Révisé notre arrêté du même jour, réglant l'exécution de l'art. 1er, et celui du 31 décembre 1844, désignant les bureaux pour l'importation de sept millions de kil. de café, au droit réduit et déterminant la quantité à importer dans chacun des bureaux pendant l'année 1845;

Révisé notre arrêté du 21 juillet 1845 (Moniteur des 21 et 22 du même mois), par lequel l'exception résultant de la loi du 21 juillet 1844, a été provisoirement maintenue;

Sur la proposition de nos ministres des finances et des affaires étrangères et sur l'avis de notre conseil des ministres;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Il sera admis pendant les sept premiers mois de 1846, en vertu de l'art. 3 de la loi du 21 juillet 1844 :

1° Une quantité de 4,083,000 kilog. de café au droit de 11 fr. 50 cent. en principal par 100 kil. ;

2° Une quantité de 105,000 kil. de tabac, au droit des importations directes des pays de production sous pavillon belge.

Art. 2. L'importation du café continuera d'avoir lieu par les bureaux désignés, et conformément aux conditions prescrites par notre arrêté du 31 décembre 1844.

Les 4,083,000 kilog. sont répartis ainsi qu'il suit :

| | |
|------------------|------------------|
| Bureau d'Anvers, | 2,654,000 kilog. |
| — de Gand, | 554,000 — |
| — de Liège, | 875,000 — |

Art. 3. L'art. 3 de notre arrêté du 21 juillet 1845 est maintenu, quant à l'importation des tabacs.

Art. 4. Les dispositions qui précèdent seront obligatoires le 1er janvier 1846.

Notre ministre des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera inséré au Moniteur.

Donné à Laeken, le 29 décembre 1845.

Léopold.

Par le roi :

Le ministre des finances,
J. MALOU.

Le ministre des affaires étrangères,
A. DECHAMPS.

Le Roi et la Reine, ainsi que tous les Princes et le corps diplomatique, ont assisté au thé dansant, donné hier au soir par LL. AA. RR. le Prince et la Princesse Frédéric des Pays-Bas.

Aujourd'hui (Son Exc. l'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. la reine d'Angleterre près notre Cour, donne une soirée à l'hôtel de la légation.

Nous apprenons qu'hier, 30 de ce mois, la chambre de conseil du tribunal d'arrondissement de La Haye a prononcé sur le réquisitoire de l'officier de justice, par suite de l'interdiction commencée depuis quelques jours sur l'affaire du malheureux infortuné qui a eu lieu à La Haye dans la nuit du 22 au 23 de ce mois.

Le tribunal doit avoir trouvé, quant à présent, aucune preuve suffisante pour prononcer la mise en accusation de W. K. Nelk, sa femme, son fils et sa nièce, prévenus d'avoir volontairement mis le feu à une maison, ou tout au moins d'avoir été cause par imprudence ou négligence de la mort de quelques personnes. En vertu de l'art. 86 du code d'instruction criminelle, le tribunal a ordonné une enquête ultérieure et prononcé la mise en liberté de W. K. Nelk, son fils et sa nièce dont l'arrestation provisoire avait eu lieu.

L'officier de justice avait seulement demandé dans son réquisitoire l'arrestation du fils Nelk et la citation en personne des autres prévenus.

Hier a eu lieu l'inhumation des cadavres des malheureux victimes de l'incendie de la maison de W. K. Nelk. Les restes ont été déposés dans un même tombeau de famille au nouveau cimetière d'Elkenhoutin.

La Haute-Cour de justice des Pays-Bas a prononcé son arrêt dans l'affaire du nommé C. Blommestein, accusé d'avoir mis volontairement le feu à sa maison dans le but de se faire payer la somme pour laquelle elle était assurée. La Cour-Provinciale d'Utrecht avait acquitté le prévenu, mais la Haute-Cour, sur l'appel interjeté par le ministère public, a annulé le jugement de la Cour-Provinciale et condamné Blommestein à la peine de mort. L'arrêt est basé sur l'art. 431 du code pénal.

Madame de Villefort fit un mouvement de joie, et ramenant l'enfant plus près d'elle encore :

— Edouard, dit-elle, vois-tu ce bon serviteur ? il a été bien courageux, car il a exposé sa vie pour arrêter les chevaux qui nous emportaient et la voiture qui allait se briser. Remercie-le donc, car probablement sans lui, à cette heure, serions-nous morts tous les deux.

L'enfant allongea les lèvres et tourna dédaigneusement la tête.

— Il est trop laid, dit-il.

Le comte sourit comme si l'enfant venait de remplir une de ses espérances; quant à madame de Villefort, elle gourmanda son fils avec une modestie qui n'eût certes pas été du goût de Jean-Jacques Rousseau si le petit Edouard se fût appelé Emile.

— Vois-tu, dit en arabe le comte à Ali, cette dame prie son fils de te remercier pour la vie que tu leur as sauvée à tous deux, et l'enfant répond que tu es trop laid.

Ali détourna un instant sa tête intelligente et regarda l'enfant sans expression apparente, mais un simple frémissement de sa narine apprit à madame de Villefort que l'Arabe venait d'être blessé au cœur.

Monsieur, demanda madame de Villefort en se levant pour se retirer, est-ce que demeure habituelle que cette maison ?

— Non, madame, répondit le comte, c'est une espèce de pied-à-terre que j'ai acheté; l'habite avenue des Champs-Élysées, n° 30. Mais je vois que vous êtes tout à fait rassurée, et que vous désirez vous retirer. Je viens d'ordonner qu'on attèle ces mêmes chevaux à ma voiture; et Ali, ce garçon si laid, dit-il en souriant à l'enfant, va avoir l'honneur de vous reconduire chez vous, tandis que votre poney restera ici pour faire raccommoquer la calèche. Anssiôtôt cette petite besogne, indispensable terminée, un de mes attelages la reconduira directement chez madame Danglars.

— Mais, dit madame de Villefort, avec ces mêmes chevaux, je n'oserai jamais m'en aller.

— Oh ! vous allez voir, madame, dit Monte-Christo; sous la main d'Ali, ils vont devenir doux comme des agneaux.

La Cour-Provinciale d'Utrecht, dans un arrêt motivé, s'est prononcée dans l'affaire du sieur Van der Steen. Adoptant le fait servant de base à l'accusation, cette Cour a décidé, contradictoirement à une précédente décision de la Haute-Cour, que le Code pénal ne punissait point le duel, et a déchargé l'accusé de toute poursuite judiciaire de ce chef.

Nous apprenons avec satisfaction qu'aux travaux de canalisation dans la province de Drenthe, entrepris par M. M. Balkema et Cie, plus de 300 ouvriers sont déjà occupés en ce moment, et l'on nous assure que ce nombre sera porté sous peu de temps à 600.

On lit dans le Journal du Commerce d'Anvers :

Nous avons annoncé ces jours-ci que M. de Keyser venait de terminer le portrait de grandeur naturelle, du Prince d'Orange, aujourd'hui Guillaume II, en costume de colonel de husards, qu'il portait à la bataille de Waterloo. Ce tableau est destiné à la Galerie de Waterloo, un palais de Windsor, où depuis 30 ans la place qu'il doit occuper était restée vacante.

Comme tout ce qui sort du pinceau de notre grand peintre, ce tableau est une de ces œuvres qui commandent l'admiration. Le Prince, monté sur un cheval gris lancé, tient les rênes de la main gauche et se découvre de la droite. On reconnaît en lui le brillant cavalier que chacun de nous a si souvent pu admirer. — Sa physionomie respire cette noblesse, cette bienveillance, cette vivacité et cette dignité qui sont les qualités distinctives de ce Prince.

Le peintre a surmonté d'autant plus de difficultés dans l'exécution de ce portrait, qu'il lui a fallu rajourner le Prince de trente ans et qu'il n'existe de cette époque que fort peu de portraits, pour la plupart peu exacts. Il a donc fallu se borner à des renseignements et à des rapprochements, à l'aide desquels, de l'aveu de ceux qui ont orné le Prince à cette époque, M. De Keyser est parvenu à faire une œuvre non seulement d'un grand mérite, mais aussi d'une ressemblance irréprochable.

Le cheval gris est peint de main de maître. Ses allures sont d'un naturel et d'une beauté qu'on ne saurait décrire. Il est représenté d'après nature; c'est un des chevaux favoris du Roi Guillaume, qui a d'autant moins tenu à ce que le peintre reproduisît le cheval que l'on dit historique, et qui était un cheval bai, qu'il en a eu deux autres tués sous lui à la bataille de Waterloo.

A côté de ce portrait historique, l'on voit dans l'atelier du peintre un portrait à mi-corps, encore inachevé du même Prince, mais celui-ci nous reproduit le Guillaume II de notre époque. Ce tableau ne sera pas moins remarquable, et quoique le Roi doive encore poser pour y mettre la dernière main, la ressemblance est des plus frappantes et il est impossible d'y rien trouver à redire.

Dans ces deux œuvres, on retrouve la touche facile, le faire large, le fini habituel et le coloris brillant de M. De Keyser. Nous regrettons que son départ pour la Haye, où il est attendu sous peu, ne lui permette pas d'exposer pendant quelques jours de plus ces deux tableaux.

L'OREGON.

(Suite. — Voir notre numéro d'hier.)

A l'appui du droit de coloniser l'Oregon, que réclame la Grande-Bretagne, elle allègue une des clauses de la convention appelée Convention de Nootka, qui termina le différend élevé, en 1788, entre son gouvernement et la cour de Madrid.

L'histoire moderne n'offre point d'exemple d'une guerre prête à être commencée avec autant de précipitation, et pour des causes aussi futiles, que celles qu'allègue la Grande-Bretagne pour motiver les hostilités, dont elle menaçait l'Espagne, dans son manifeste. Voici les faits :

L'Espagne, dont les navigateurs avaient découvert Nootka, y envoya en 1788 don Esteban Martínez avec ordre d'y fonder un établissement. Bientôt après, deux navires, sous les ordres du capitaine Meares, l'*Iphigénie* et la *Felice*, arrivaient sur cette côte. Meares, qui commandait la *Felice*, et Douglas, capitaine de l'*Iphigénie*, étaient l'un et l'autre des aventuriers anglais naviguant sous expédition portugaise. Ces vaisseaux avaient été équipés dans la colonie portugaise

de Macao, en Chine. En 1789, l'*Iphigénie* (Meares était dans d'autres parages à bord de la *Felice*) fut saisie par don Esteban Martínez pour avoir contrevenu aux lois espagnoles, mais immédiatement relâché, Douglas ayant fourni caution que l'auteur, résidant à Macao, payerait la valeur du navire, sur un traité tiré à vue par le vice-roi, et les tribunaux déclarèrent la prise valide et légale. Aussitôt que cette formalité eût été remplie, l'*Iphigénie* obtint la permission de continuer son voyage sur les côtes du Nord-Ouest.

Subséquentement deux autres navires, l'*Argonaute* et la *Princesse-Royale*, sous les ordres d'un nommé Colnett, arrivèrent à Nootka. Ces deux navires étaient également du port de Macao, mais Colnett alléguait qu'ils appartenaient à la compagnie anglaise de King Georges Sound. Tous deux furent saisis la même année, par don Esteban, ainsi qu'une barque que Colnett avait fait construire sur la côte; et l'*Argonaute*, qui commandait Colnett en personne, fut envoyé à Sanblas, devant le tribunal des prises.

Là, le comte de Revillagigedo, alors vice-roi, décida que la saisie était légale, mais ordonna, par égard pour l'Angleterre et vu que le capitaine déclarait avoir ignoré les droits de l'Espagne, que le navire fût relâché. L'Espagne elle-même se hâta pour prouver l'esprit de conciliation qui l'animaient, de transmettre au gouvernement anglais les premières nouvelles des actes qui avaient eu lieu à Nootka. Cependant Meares s'était rendu en Angleterre sans perdre de temps, et se fonda sur ses seules représentations, que l'on s'efforçait d'ailleurs d'avoir été erronées sur tous les points essentiels, l'Angleterre menaçait l'Espagne d'une guerre, à moins qu'il ne lui fût fait pleine et entière réparation.

L'Espagne n'avait alors ni les moyens ni la volonté d'entrer en lutte avec l'Angleterre. Elle dut se soumettre à ses exigences. La convention signée en 1790, et généralement appelée Convention de Nootka, fut le résultat de la situation politique où se trouvait l'Espagne à cette époque. Cette convention stipule que les sujets de l'Espagne et ceux de la Grande-Bretagne pourront librement, et sans restriction, naviguer et faire le pêche dans l'Océan Pacifique, ou dans les mers du Sud; soit en débarquant sur les côtes de ces mers, et dans des lieux qui n'auraient pas déjà été occupés, à l'effet d'y poursuivre leur commerce avec les navires soit en y fondant des comptoirs. Il était également stipulé, par une des clauses de cette convention, que les licences seraient données, dans tous les établissements que pourrait former l'un des deux peuples contractants, aux sujets de l'autre partie, et qu'ils y jouiraient de tous les droits et privilèges sans exception de ceux de la nation. Sauf ce droit sur les clauses de la convention de Nootka, la Grande-Bretagne réclame le droit, en vertu de concessions à elle faites par l'Espagne, de fonder des établissements dans l'Oregon sans l'assentiment des Etats-Unis.

En réponse à cette prétention, les Etats-Unis disent que les clauses de la convention de Nootka ne sont que des stipulations commerciales, qui ne permettent qu'une occupation temporaire dans le but spécial de commercer avec les indigènes et de faire des pêches, laissant la souveraineté de l'Espagne complète et entière sur le territoire, et qu'elles ne stipulent que dans un état de suspension de la guerre, et que la convention de Nootka doit être rangée dans cette catégorie de traités qui les obligations cessent dès qu'une guerre a eu lieu entre les deux parties contractantes, et qu'en conséquence, la guerre qui est intervenue depuis la date de cette convention, entre la Grande-Bretagne et l'Espagne, en a annulé toutes les obligations avant la signature du traité de Madrid, entre l'Espagne et les Etats-Unis.

Après avoir exposé, dans leur entier, les prétentions antagonistes des deux gouvernements, nous les résumons brièvement. D'une part, les Etats-Unis réclament la totalité de l'Oregon depuis le 42° jusqu'au 54° 30' 59".

En vertu de titres qui leur sont propres.

2° En vertu de ceux qu'ils tiennent de l'Espagne.

3° En vertu de ceux qu'ils tiennent de la France.

de Macao, en Chine. En 1789, l'*Iphigénie* (Meares était dans d'autres parages à bord de la *Felice*) fut saisie par don Esteban Martínez pour avoir contrevenu aux lois espagnoles, mais immédiatement relâché, Douglas ayant fourni caution que l'auteur, résidant à Macao, payerait la valeur du navire, sur un traité tiré à vue par le vice-roi, et les tribunaux déclarèrent la prise valide et légale. Aussitôt que cette formalité eût été remplie, l'*Iphigénie* obtint la permission de continuer son voyage sur les côtes du Nord-Ouest.

Subséquentement deux autres navires, l'*Argonaute* et la *Princesse-Royale*, sous les ordres d'un nommé Colnett, arrivèrent à Nootka. Ces deux navires étaient également du port de Macao, mais Colnett alléguait qu'ils appartenaient à la compagnie anglaise de King Georges Sound. Tous deux furent saisis la même année, par don Esteban, ainsi qu'une barque que Colnett avait fait construire sur la côte; et l'*Argonaute*, qui commandait Colnett en personne, fut envoyé à Sanblas, devant le tribunal des prises.

Là, le comte de Revillagigedo, alors vice-roi, décida que la saisie était légale, mais ordonna, par égard pour l'Angleterre et vu que le capitaine déclarait avoir ignoré les droits de l'Espagne, que le navire fût relâché. L'Espagne elle-même se hâta pour prouver l'esprit de conciliation qui l'animaient, de transmettre au gouvernement anglais les premières nouvelles des actes qui avaient eu lieu à Nootka. Cependant Meares s'était rendu en Angleterre sans perdre de temps, et se fonda sur ses seules représentations, que l'on s'efforçait d'ailleurs d'avoir été erronées sur tous les points essentiels, l'Angleterre menaçait l'Espagne d'une guerre, à moins qu'il ne lui fût fait pleine et entière réparation.

L'Espagne n'avait alors ni les moyens ni la volonté d'entrer en lutte avec l'Angleterre. Elle dut se soumettre à ses exigences. La convention signée en 1790, et généralement appelée Convention de Nootka, fut le résultat de la situation politique où se trouvait l'Espagne à cette époque. Cette convention stipule que les sujets de l'Espagne et ceux de la Grande-Bretagne pourront librement, et sans restriction, naviguer et faire le pêche dans l'Océan Pacifique, ou dans les mers du Sud; soit en débarquant sur les côtes de ces mers, et dans des lieux qui n'auraient pas déjà été occupés, à l'effet d'y poursuivre leur commerce avec les navires soit en y fondant des comptoirs. Il était également stipulé, par une des clauses de cette convention, que les licences seraient données, dans tous les établissements que pourrait former l'un des deux peuples contractants, aux sujets de l'autre partie, et qu'ils y jouiraient de tous les droits et privilèges sans exception de ceux de la nation. Sauf ce droit sur les clauses de la convention de Nootka, la Grande-Bretagne réclame le droit, en vertu de concessions à elle faites par l'Espagne, de fonder des établissements dans l'Oregon sans l'assentiment des Etats-Unis.

En réponse à cette prétention, les Etats-Unis disent que les clauses de la convention de Nootka ne sont que des stipulations commerciales, qui ne permettent qu'une occupation temporaire dans le but spécial de commercer avec les indigènes et de faire des pêches, laissant la souveraineté de l'Espagne complète et entière sur le territoire, et qu'elles ne stipulent que dans un état de suspension de la guerre, et que la convention de Nootka doit être rangée dans cette catégorie de traités qui les obligations cessent dès qu'une guerre a eu lieu entre les deux parties contractantes, et qu'en conséquence, la guerre qui est intervenue depuis la date de cette convention, entre la Grande-Bretagne et l'Espagne, en a annulé toutes les obligations avant la signature du traité de Madrid, entre l'Espagne et les Etats-Unis.

Après avoir exposé, dans leur entier, les prétentions antagonistes des deux gouvernements, nous les résumons brièvement.

D'une part, les Etats-Unis réclament la totalité de l'Oregon depuis le 42° jusqu'au 54° 30' 59".

En vertu de titres qui leur sont propres.

2° En vertu de ceux qu'ils tiennent de l'Espagne.

3° En vertu de ceux qu'ils tiennent de la France.

D'autre part, la Grande-Bretagne réclame de titres qui lui soient propres à la possession de l'Oregon, soit en totalité, soit en partie, et qu'elle réclame de l'Espagne, en ce qui regarde l'Oregon, qu'elle a occupé et qui est habitée par les indigènes, dans son état primitif, et d'y fonder des établissements.

conduits. Mais, au milieu d'une foule nombreuse que les débris de la voiture et le bruit de l'événement avaient attiré devant la maison, Ali fit atteler les chevaux au coupé du comte, rassembla les rênes, monta sur le siège, et, au grand étonnement des assistants qui avaient vu ces chevaux emportés comme par un tourbillon, il fut obligé d'user vigoureusement du fouet pour les faire partir, et encore ne put-il obtenir des fameux gris-pommelés, maintenant stupides, pétrifiés, morts, qu'un trot si mal assuré et si languissant qu'il fallut près de deux heures à madame de Villefort pour regagner le faubourg Saint-Honoré, où elle demeura.

A peine arrivée chez elle, et les premières émotions de famille apaisées, elle écrivit le billet suivant à madame Danglars :

« Chère Hermine,

« Je viens d'être miraculeusement sauvée avec mon fils par ce même comte de Monte-Christo dont nous avons tant parlé hier soir, et que j'étais loin de me douter que je verrais aujourd'hui. Hier vous m'avez parlé de lui avec un enthousiasme que je n'ai pu m'empêcher de railler de toute la force de mon pauvre petit esprit, mais aujourd'hui j'ai retrouvé cet enthousiasme bien au-dessous de l'homme qui l'inspirait. Vos chevaux s'étaient emportés au Ranclagh comme s'ils eussent été pris de folie, et nous allions probablement être mis en morceaux, mon pauvre Edouard et moi, contre le premier arbre de la route ou la première borne du village, quand un Arabe, un nègre, un Nègre, un homme noir enfin, au service du comte à, sur un signe de lui, je crois, arrêta l'élan des chevaux, au danger d'être brisé lui-même; et c'est vraiment un miracle qu'il ne l'ait pas été. Lors le comte est accouru, nous a emportés chez lui, Edouard et moi; et j'ai rappelé mon fils à la vie. C'est dans sa propre voiture que j'ai été ramenée à l'hôtel; la vôtre vous sera renvoyée demain. Vous trouverez vos chevaux bien affaiblis depuis cet accident; ils sont comme hébétés; on dirait qu'ils ne peuvent se pardonner à eux-mêmes de s'être laissés dompter par un homme. Le comte me charge de vous dire, que deux jours de repos sur la litière et de l'orge pour toute nourriture les remettront dans un état aussi florissant, ce qui veut dire aussi effrayant qu'ils étaient hier.

« Adieu ! Je ne vous remercie pas de ma promenade; et quand je réfléchis, c'est cependant de l'ingratitude que de vous garder rancune pour les caprices de votre attelage, car c'est à l'un de ces caprices que je dois d'avoir vu le comte de Monte-Christo, et l'illustre étranger me paraît, à part les millions dont il dispose, un problème si curieux et si intéressant que je compte l'étudier à tout prix, dussé-je recommencer ma promenade au bois avec vos propres chevaux.

Edouard rapporta l'accident avec un courage miraculeux. Il s'est évanoui, mais il n'a pas poussé un cri auparavant, et n'a pas versé une larme après. Vous me direz encore que mon amour maternel m'a aveuglé; mais il y a une âme de fer dans ce pauvre petit corps si frêle et si délicat.

« Notre chère Valentine dit bien des choses à votre chère Eugénie; moi je vous embrasse de tout cœur,

HÉLOÏSE DE VILLEFORT.

« P. S. Faites-moi donc trouver chez vous dans la semaine quelconque avec ce comte de Monte-Christo, je veux absolument le revoir. Au reste, je viens d'obtenir de M. de Villefort qu'il lui fasse une visite; j'espère qu'il la lui rendra. »

Le soir, l'événement d'Anteuil faisait le sujet de toutes les conversations; Albert le racontait à sa mère, Châteaufort à Jockey-Club, Debray dans le salon du ministre, Beauchamp lui-même fit au comte la galanterie, dans son journal, d'un fait divers de vingt lignes, qui posa le noble étranger en héros après de toutes les femmes de l'aristocratie.

Beaucoup de gens allèrent se faire inscrire chez madame de Villefort afin d'avoir le droit de renouveler les visites en ce temps utile, et d'entendre alors de sa bouche tous les détails de cette aventure.

Quant à M. de Villefort, comme l'avait dit Héloïse, il prit un habit noir, des gants blancs, sa plus belle livrée, et monta dans son carrosse qui vint, le même soir, s'arrêter à la porte du n° 30 de la maison des Champs-Élysées. Si le comte de Monte-Christo eût vécu depuis longtemps dans le monde parisien, il eût apprécié de toute sa valeur la démarche que faisait près de lui M. de Villefort.

Bien en cour, que le roi régnant fut de la branche aînée ou de la branche cadette, que le ministre gouvernant fût doctrinaire, libéral ou conservateur; réputé habile par vous, comme on le répute généralement habile les jours qui n'ont jamais éprouvé d'échecs politiques; haï de beaucoup, mais chèrement protégé, par quelques-uns sans cependant être aimé de personne, M. de Villefort avait une des hautes positions de la magistrature et se tenait à cette hauteur comme un Harlay ou comme un Mole. Son salon, régi par une jeune femme et par une fille de son premier mariage à peine âgée de dix-huit ans, n'en était pas moins un de ces salons célèbres de Paris où se conservent les cultes des traditions et de la religion de l'étranger. La politesse, la fidélité absolue aux principes, le gouvernement, un mépris profond de théories et des théoriciens, la haine profonde des idéologues, tels étaient les éléments de la vie intérieure et publique de M. de Villefort.

(La suite à demain.)

en commun avec toutes les autres nations; ou de s'y établir en commun avec l'Espagne ou avec les Etats-Unis, comme ayant succédé aux droits de l'Espagne.

Les Etats-Unis, depuis que la controverse à laquelle la possession de l'Oregon a donné lieu, a été soulevée par la Grande-Bretagne, n'ont cessé de témoigner leur désir de terminer par des moyens de conciliation. C'est dans cet esprit qu'ils ont à diverses reprises proposé à la Grande-Bretagne, en litige, en deux points presque égaux, en établissant le 49° comme limite entre les deux puissances; et ces offres ils les ont faites, tout en ayant parfaite connaissance de la nullité des prétentions espagnoles.

L'offre de conciliation du 49° avait été suggérée aux Etats-Unis par la croyance où ils étaient que, par le traité d'Utrecht, le 49° avait été établi par la France et l'Angleterre, comme limite septentrionale de la Louisiane. Mais d'accord avec cette persuasion qu'en 1818 la ligne qui sépare la Louisiane des possessions de la compagnie du Hudson, Bay, à l'Est des Montagnes Rocheuses, a été tracée par les Anglais et les Américains.

Lorsque, il y a bientôt neuf ans, nous eûmes occasion d'étudier tout ce qui se rapporte à l'histoire de l'Oregon, comme membre d'un journal, j'ai fait toutes nos recherches, il nous fut impossible de trouver aucune preuve, ni dans l'histoire, ni dans les records diplomatiques, que la ligne de partage eût jamais été établie par le traité d'Utrecht. Pour lever tout doute à cet égard nous adressâmes à l'archevêque de Paris, qui est le ministre de France à Washington, dans la ville de Paris, une lettre dans laquelle nous demandions qu'il nous certifiât qu'il n'existait aucun document, dans les archives de France, relatif au tracé d'aucune ligne de partage telle que celle dont il était question dans notre note, nous croyant que l'opinion qui avait jusqu'alors prévalu, à cet égard, était erronée, et que, par conséquent, aucun acte diplomatique n'imposait aux Etats-Unis l'obligation de limiter la Louisiane, au Nord-Est, par le 49°.

(La fin prochainement.)

Nouvelles de l'Inde.

On a reçu du Punjab des nouvelles d'une nature belliqueuse. Le gouvernement Sikh a été furieux d'apprendre le projet des autorités anglaises de s'approprier le territoire de ce côté de la Sallee, il a donné l'ordre aux troupes de se porter dans cette direction pour repousser l'agression. Déjà quelque cavalerie s'était portée de ce côté. Des mesures énergiques de défense ont été adoptées. Lord Dalhousie, Sir H. Hardinger ayant à sa disposition 50,000 hommes environ de bonne troupe, il n'y a aucune crainte que le Sikh reste toujours à Jamboia. La reine-mère continue à gouverner l'Etat. L'armée a été divisée en 3 divisions. Le général Gough (ex-gouverneur de Peshawar), le général Lal Singh, est très impopulaire. Les nouvelles du Sindh sont favorables. Le pays est tranquille. Islam-Khan, chef Boghlie s'est dit-on, rendu à Capital Talbor à Shahpore. Rien de nouveau sur la conspiration récemment découverte à Gwalior. Pas de nouvelles de l'Afghanistan. Les nouvelles de la Chine vont jusqu'au 31 octobre. Un incendie violent a éclaté à Canton près du nouveau consulat anglais; des secours ont été donnés immédiatement. L'autorité a pris toutes les mesures de précaution nécessaires pour que la population ne se livrât pas au pillage des comptoirs étrangers: des détachements de troupes sous les ordres d'un mandarin de distinction ont protégé les comptoirs. Les consuls d'Angleterre et d'Amérique à Canton négocient avec les autorités pour le retrait des restrictions qui pèsent sur les étrangers. Jusqu'ici les étrangers n'ont pas la permission de circuler dans le Canton. Les mêmes restrictions existaient il y a deux siècles sont toujours en vigueur, ce qui tend à dégrader les étrangers aux yeux de la population chinoise. On croit que Canton ne sera pas évacué avant que l'on ait obtenu la révocation des anciennes défenses. C'est probablement avec le fameux commissaire Chinois Keating que cette affaire devra être négociée.

Ce sont les bruits qui ont couru que les troupes anglaises devaient s'avancer vers les bords de la Sallee qui ont déterminé le gouvernement Sikh à adopter quelques mesures militaires. Le Sirkar a mis à l'ordre du jour, 1° que les soldats doivent se tenir prêts à marcher; 2° qu'aucun retard ne devra s'opposer à la marche dès le 1er ordre qu'ils recevront; 3° que toutes les troupes à la marche de la capitale seront sous les ordres de Sirdar-Tej-Singh qui sera commandant en chef. Le Sirdar-Tej-Singh a reçu le titre de lord Jungsee Kalon ou doyen des commandants en chef. Le Sirdar-Jewern-Singh a le titre de commandant en chef Junior, le Rajah-Hall-Singh a le titre de lord Mookke commandant de la cavalerie et chargé de la recette et de la dépense de la troupe. La reine-mère pendant son voyage à Gwalior avait voulu mettre la main sur un trésor que l'on savait y être déposé.

Les propositions à la garde du trésor s'y sont opposées, et l'ordre de Ranjat-Singh était que l'argent ne fut employé que dans le cas de nécessité, telle que la guerre avec un ennemi public. La reine-mère n'a pu obtenir que quelques fonds qu'elle a fait distribuer aux troupes. Elle voulait avec elle quitter les jardins de Shaleemar: les astrologues s'y sont opposés, lui recommandant d'ajourner son départ jusqu'à la fin du mois. La cour s'est conformée aux avis des astrologues. Ces derniers jouissent d'une grande influence. Quelques troupes, en effet, ayant dû se mettre en marche à certain jour, les astrologues les ont engagées à ajourner leur départ jusqu'à la fin du mois, à l'arrivée d'une éclipse de lune. Les forces anglaises sur la frontière du nord-ouest sont imposantes; elles se composent de 52,000 hommes et compris les bataillons de police 10 bataillons d'artillerie et 9 batteries d'artillerie légère.

(Bombay Times, du 1er décembre.)

Nouvelles de Grèce.

La dernière partie de la lettre que M. Pistorio a communiqué au ministre Kolettis une dépêche du ministre français des affaires étrangères, où il se témoigne satisfaction de la réponse faite par Kolettis au sujet de l'accomplissement des devoirs du gouvernement d'Athènes relativement à la Grèce, et où il l'assure en même temps que le cabinet français continuera toute son influence à Londres pour que l'exposé approfondi de Kolettis concernant l'état des finances de la Grèce y soit apprécié comme il le mérite. On apprend d'autre part que M. Guizot a adressé au ministère britannique un mé-

moire rédigé par un homme qui connaît à fond les circonstances de la Grèce (M. Lemaître). Ce mémoire, pense-t-on à Paris, ne manquera pas de produire son effet, attendu qu'il prouve d'une manière irréfutable l'impossibilité où se trouve actuellement le gouvernement grec de répondre aux demandes de l'Angleterre.

Par ordonnance royale, on avait nommé à Athènes une commission de 57 membres ayant Kolettis à sa tête et dont le but principal est, dit-on, de régler les prétentions qui résultent des prêts de 1821 et de 1827. En même temps, la commission doit discuter, dit-on, les mesures propres à secourir les veuves et les orphelins des guerriers qui ont péri dans les guerres de l'indépendance. Les membres de la commission qui ne jouissent pas déjà d'un traitement, toucheront sur la caisse d'état une indemnité modique pour leurs peines. On voit par là que cette commission est instituée moins pour satisfaire à un vrai besoin public que pour tranquilliser ceux qui demandent à grands cris du pain et de l'emploi.

Nouvelles des Etats-Unis et du Mexique.

Le Courrier des Etats-Unis contient sur la situation de l'Oregon des détails qui, dans le moment actuel ne manquent pas d'intérêt. L'Oregon, lisons-nous dans ce journal, semble ne pas se préoccuper beaucoup des belliqueuses convoitises dont lui font les honneurs la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Ses jeunes habitants s'amusent à jouer au peuple tout comme s'ils n'étaient pas en danger d'être dévorés demain par une des deux ambitieuses nationalités qui se disputent la possession de ce vaste territoire. Il y a là une vraie république en miniature, qui n'a pas osé encore se donner un président, parce que c'eût été seconder trop brusquement le double jong des Etats-Unis et de l'Angleterre. Ils s'en sont donc tenus à un gouverneur, fils de la souveraineté populaire qui a fait sur lui son premier essai du suffrage universel; cette souveraineté s'est ensuite organisée elle-même sous forme de législature. Budget et ministères, armée et généraux, rien n'y manque; il y aura même bientôt un journal, car, aux dernières dates, il venait d'arriver, à bord d'un américain, une presse, du type, du papier, en un mot tout l'attirail d'un établissement typographique, sorti des ateliers de New-York. On parlait tout haut de jeter à la face des deux larrons qui se disputent l'Oregon, une déclaration d'indépendance en bonne et due forme. Ce projet, émis par les habitants venus d'Europe, avait trouvé de nombreux partisans au sein de la population d'origine américaine, et les correspondances n'hésitent pas à affirmer que, si ce projet était mis aux voix, la majorité se prononcerait en faveur de son adoption. La compagnie anglaise de la baie d'Hudson, qui redoute de perdre sous la domination américaine le monopole de l'exploitation des fourrures, favorise vivement, dit-on, ces velléités d'indépendance, et elle même de faire de la future nationalité brégonnienne l'abandon des fortifications et des postes militaires qu'elle a établis à ses frais et pour la protection exclusive de ses chasses hasardeuses. Loin de nous l'idée d'ailleurs, d'attacher de l'importance à ces faits; ils en auraient eu si on avait laissé à la population de l'Oregon le temps de s'installer et de s'agrandir; aujourd'hui, ce ne peut être, surtout pour les Etats-Unis, qu'un motif de plus pour hâter la prise de possession.

Un journal anglais passe en revue les forces maritimes de la république des Etats-Unis:

Le nombre total, dit-il, des hommes qui composent la marine des Etats-Unis, est de 6,100. Sur ce nombre, il n'y en a guère que 960 qui soient Américains de naissance; le reste se compose d'Anglais, avec quelques Suédois et quelques Allemands, venus des villes anéanties. Leur paie est de 15 dollars par mois, et ils ne reçoivent pas de ration de grog. Cette paie représente, pour 10 hommes, 150 dollars par mois. Si elle n'était pas aussi élevée, il serait presque impossible au secrétaire d'Etat pour la marine de former les équipages de ses vaisseaux.

La marine des Etats-Unis est fort respectable. En prenant le relevé officiel, on trouve que la flotte des Etats-Unis se compose de 76 navires de toutes classes, y compris les vaisseaux vieux, pourris, et qui sont sur les chantiers, ainsi que ceux qui sont dans les lacs et les grands fleuves, dans les bords de la Chine et dans l'Océan-Pacifique. Sur ces 76 navires, il y a 20 vaisseaux de ligne, 12 frégates de première classe, 2 de seconde, 23 sloops de guerre, 8 bricks, 8 schooners, 8 bateaux à vapeur et 4 bâtiments de transport; mais on peut être assuré que 40 à 50 de ces vaisseaux sont réellement formidables, en état de servir immédiatement, et de faire face à toutes les éventualités. Il y a 5 vaisseaux de ligne (auprès desquelles notre Victoire, dit-on, a l'air d'une frégate), ceux-là peuvent prendre la mer au bout d'un mois; et, en outre, 6 frégates de première classe, que l'on compte comme vaisseaux de 44, mais qui en réalité ressemblent bien plus à notre vaisseau le Warspito, l'un des meilleurs de cette catégorie. Les Américains n'ont qu'un seul vaisseau rasé, l'Independance, de 54. Nous n'avons pas encore vu dans nos ports de navires de cette espèce; mais nous en aurons bientôt, que l'on est en train de construire avec quelques vieux vaisseaux de première classe qui n'ont pas eu beaucoup de service.

On avait, à New-York, des nouvelles de la Vera-Cruz, du 5 novembre, et de Mexico du 29 octobre. Les symptômes d'une nouvelle rébellion devenaient chaque jour plus menaçants. Les provinces de l'intérieur étaient ravagées par les tribus sauvages du voisinage. Dans la séance du 24 octobre, le ministre de la guerre fut appelé au sein du congrès pour y donner des explications sur l'inaction et l'impuissance de l'armée, en présence de ces hordes sauvages. Le ministre répondit à cet appel, et se borna à annoncer que des ordres avaient été donnés pour concentrer des troupes suffisantes dans les provinces qui étaient en proie à ces dévastations. Mais le secrétaire de l'intérieur prit à son tour la parole, et, dans un discours plein de franchise et d'amertume, il révéla, dans toute leur nudité, les misères du pays et du gouvernement.

Il fit notamment, sur les budgets des recettes et des dépenses, des révélations desquelles il résulte que, par suite des hypothèques données aux créanciers étrangers du Mexique, c'est-à-dire aux capitalistes anglais, sur le revenu des mines, le trésor mexicain n'avait d'autres ressources que celles des impôts intérieurs, qui s'élevaient à 150 mille dollars par mois pour l'impôt foncier, et à 70 mille pour les droits sur la consommation du tabac; en tout, 220 mille dollars de revenu pour faire face à des dépenses mensuelles de 700 mille dollars; il y a donc, chaque mois, un déficit de près de 500 mille dollars, c'est-à-dire de six millions par an, et cela sur un budget de moins de huit millions et demi. Le gouvernement propose, pour l'augmentation des revenus, quelques innovations fiscales; et notamment l'adoption d'une loi qui l'autorise à annuler les contrats faits par l'ex-président Santa-Anna avec certains capitalistes étrangers. Le ministre anglais à Mexico, en le sait, a déjà protesté contre une pareille loi, qui, si elle était adoptée, et mise à exécution,

provoquerait de graves difficultés entre le Mexique et l'Angleterre.

Le général Parédès, auquel on avait envoyé l'ordre de dissoudre son corps de troupes, qui se compose de 5,000 hommes, a refusé d'obéir. On croyait même, à Mexico, qu'il s'était déjà proclamé dictateur, et avait convoqué une convention nationale, à laquelle il devait proposer le rétablissement de la constitution fédérale.

Cette nouvelle s'était répandue au théâtre dans la soirée du 27. Ce soir, là aussi il y avait eu dans les rues des attroupements tumultueux, et on avait planté dans les rues des proclamations qui appelaient le peuple à une révolution en faveur du régime fédéral et du nivellement des fortunes.

Nouvelles de Suisse.

Lucerne, 20 décembre.

Le procès Lett tire à sa fin. Le 16 de ce mois, l'inculpé Jacques Müller de Stechenrain a subi le dernier interrogatoire; le 18 il s'est confessé et a été admis aujourd'hui à la communion. On ne sait pas si l'exécution, qui est certaine, quoi qu'en disent les feuilles radicales, aura lieu un mois plus tôt ou plus tard; cela dépend de la question sur laquelle a encore à se prononcer le tribunal supérieur, savoir s'il faut ou non maintenir le délai de trois mois fixé pour la citation par contumace. Si la question est résolue affirmativement, l'exécution sera suspendue, attendu qu'il faudra laisser vivre l'inculpé assez longtemps pour qu'il soit possible de confronter avec lui les personnes impliquées dans cette affaire.

Un autre événement qui depuis hier est le sujet de toutes les conversations, est de nature à faire paraître sous un nouveau jour « le plus noble des confédérés », comme les radicaux appellent le docteur Steiger. Le sieur Clément Gabler, espèce d'agent de change, a été arrêté ces jours derniers en vertu d'un mandat de la commission de justice, sous la prévention d'une grande escroquerie. Le sieur Gabler était depuis la fin de juin en possession d'un acte de cession du docteur Steiger, écrit de la main de ce dernier, portant la date d'Arâu 26 mars 1845 et certifiant que Gabler avait acheté pour la somme de 2400 francs de Suisse, payés comptant, toutes les créances du docteur Steiger. Dès le premier moment, cette négociation fixa l'attention des autorités et des débiteurs du docteur Steiger et fut regardée pour ce qu'elle était, une fraude destinée à soustraire à l'état la somme de 7 à 8 mille francs, montant de ces créances. A l'occasion des plaintes portées à ce sujet par le dit Gabler devant la commission judiciaire du tribunal supérieur, il fut obligé de produire le titre original de la cession, et l'on découvrit bientôt toute la tromperie. Le lendemain de son arrestation, le nommé Gabler, qui la veille avait fait cacher par son fils le principal livre de compte du docteur Steiger, a tout avoué.

Un nombre considérable de familles vaudoises se sont rendues à Genève pour y célébrer les fêtes religieuses de Noël, sans courir le danger d'être troublées dans l'exercice de leur culte.

Le président Druet a été gravement insulté au spectacle par le public du parterre et de la galerie supérieure. Nous sommes dans l'attente d'une émeute communiste, à laquelle il paraît peu probable que le gouvernement, divisé comme il l'est, soit en état de résister. On désigne le conseiller Eysel, l'adversaire personnel du président Druet, comme le chef du mouvement et l'homme que les conspirateurs songent à mettre à la tête du nouveau gouvernement révolutionnaire.

Les transports d'armes et de munitions continuent. Inquiet sur les dispositions de la milice, le conseil d'état embarrasé clandestinement des hommes dévoués et s'entoure de précautions. Momentanément brigiés avec Zurich, canton directeur, nos gouvernants comptent, en cas de danger, sur les secours qu'ils pourraient recevoir de Berne.

Nouvelles de France.

Paris le 29 décembre.

La chambre des députés a tenu aujourd'hui sa 1er séance. Les députés sont arrivés assez lentement. Les chefs des diverses nuances de l'opposition y étaient de bonne heure, allant et venant au milieu des groupes; où la conversation était animée. Chacun calculait les chances des candidats des conservateurs et de ceux de l'opposition. Le président et le vice-président. Dès l'ouverture, M. Sapey, doyen d'âge, président, a tiré au sort les neuf bureaux. Pendant cette opération, les députés sont arrivés sans précipitation, et à deux heures 1/2 la séance publique a été levée. Les neuf bureaux, tels qu'ils ont été composés par le sort, se sont réunis pour nommer leurs présidents et secrétaires. C'est le premier scrutin politique de la session où les conservateurs et l'opposition essayent leurs forces.

- 1er Bureau. Le général Bruni Denaud, président, par 26 voix contre M. Esprit Baugé 14; 2 voix perdues; de Sabourin, secrétaire, 25 voix contre M. de Laforest (fond) 15.
- 2e Bureau. Delessert, président, par 18 voix contre M. le baron de Ledoucq, 14; M. le marquis de St-Aulaire, secrétaire, 19 voix contre le marquis de Mornay 14.
- 3e Bureau. M. Constans, président, par 20 voix contre M. Odilon Barrot 15; 2 voix perdues; M. Henri Lacaze, secrétaire par 27 voix contre M. Drouin de Lhuiss 18.
- 4e Bureau. M. Perrier (de l'ain) président, par 24 voix. L'opposition a porté ses voix sur MM. Vivien et Berville qui ont eu chacun 3 voix; M. Moulin, secrétaire par 16 voix, contre 13 à M. Chambolle.
- 5e Bureau. Le comte de Sade, président, par 24 voix contre 17 à M. le baron de Paishans; 3 voix perdues. Le comte de Syets, secrétaire par 24 voix contre M. Halles-Claparède qui en a eu 20.
- 6e Bureau. M. Bignon, président, par 18 voix contre M. Billard 15; M. de Goulard, secrétaire par 17 voix contre M. de Marmier 15 et Jules de Lasteyrie.
- 7e Bureau. M. J. Lefebvre 20, voix contre M. de Laforest 17, M. Perail secrétaire par 20 voix contre M. Demarçay 11 à M. Daru.
- 8e Bureau. M. Sapey, sans concurrent; M. de Uzès secrétaire par 20 voix contre M. Havin 16.
- 9e Bureau. M. Clément, président, à l'unanimité sans concurrent M. le vicomte de Montesquieu secrétaire par 18 voix contre 14 à M. Lanjuinais.

Ainsi, sur 9 bureaux le parti conservateur a obtenu la majorité dans 8 bureaux. Ce qui donne sur l'ensemble une majorité de 50 voix. C'est la majorité qu'aura M. Sauzet dans le vote de la présidence qui ne sera connu que vers 6 heures.

L'ouverture même de la session législative n'a pas, jusqu'ici, accru beaucoup l'intérêt des journaux français; ceux de Paris, de dimanche, qui nous sont parvenus seulement ce matin, s'occupent tous naturellement du discours du roi; mais, ainsi qu'on aura pu le remarquer à la simple lecture, ce discours ne prête guère à une polémique animée. Il ne dit rien qu'on ne sût et

